

Focus : Réparation et indemnisation d'une lésion imputable au service

La reconnaissance de l'imputabilité au service d'une lésion imputable au service, ouvre droit à réparation : Allocation Temporaire d'Invalidité, rente viagère d'invalidité, indemnisation complémentaire fondée sur la responsabilité de l'employeur

Réf : MAR-I-05

Profil des apprenants

Agents ou responsables du service du personnel de la gestion des carrières des établissements de la Fonction Publique

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu d'expérience
Formation accessible à tous, Adaptable en fonction du profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Les + de la formation

Une explication concrète de l'indemnisation des victimes.
Une formation complète et pratique pour les gestionnaires RH. Quizz d'évaluation des acquis. Une mise à jour en temps réel de la réglementation

mise à jour
septembre 2026

durée :
3 heures

Tarif
350€ / stagiaires

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les prestations selon la situation statutaire
- Instruire les demandes de réparation liées aux conséquences d'une lésion ou d'une maladie reconnue imputable au service
- Qualifier les préjudices susceptibles d'ouvrir droit à réparation

Programme de la formation

L'Allocation Temporaire d'Invalidité

- Le cadre juridique et les conditions d'ouverture des droits
- La procédure d'instruction et les modalités de calcul
- La gestion de l'ATI dans la durée : révision, contentieux, articulation

La rente viagère d'invalidité

- cadre juridique et conditions d'ouverture des droits
- La procédure d'attribution et la gestion de la rente dans la durée

La réparation indemnitaire

- Fondements et cadre juridique
- Les préjudices indemnifiables
- La procédure de demande et d'instruction
- Le contentieux de la réparation indemnitaire



Cas pratiques :

Attribution et calcul de l'ATI pour une lésion, ou pour plusieurs lésions imputables